Date de dépôt : 24 avril 2009

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le projet de loi de Mmes et MM. Christian Grobet, Anita Cuénod, Pierre Vanek, Nicole Lavanchy, Jeannine de Haller, Souhail Mouhanna, Rémy Pagani, Jocelyne Haller et Jean Spielmann modifiant la loi sur les Transports publics genevois (H 1 55)

Rapport de M. Alain Meylan

Mmes et
MM. les députés,

La Commission des transports s'est réunie à cinq reprises, réparties sur deux législatures, pour traiter de ce projet de loi concernant une modification de la loi sur les Transports publics genevois (H 1 55). Les présidents successifs à cette commission ont été M. Gilles Desplanches *(séance du 13 mai 2003)*, Mme Stéphanie Ruegsegger *(séances des mardis 20 et 27 septembre 2005)*, M. Jean-Marc Odier *(séance du 19 février 2008)*, et Mme Elisabeth Chatelain *(séance du 26 février 2008)*.

Ont assisté aux travaux de la commission MM. Robert Cramer, conseiller d'Etat, Philippe Burri, OTC, Guillaume Zuber - OTC, Fabrice Etienne, OCM et Christophe Genoud, pour le Département du territoire. Mme Caroline Martinuzzi a réussi l'exploit de protocoler l'ensemble des propos des commissions ayant traité de ce projet de loi réparti sur cinq ans. Bravo et félicitations pour la qualité de son travail.

Débat d'entrée en matière:

MM. Stucki et Schaller sont auditionnés en date du 13 mai 2003 au sujet de ce projet de loi. M. Stucki se déclare être très content que le Grand Conseil se préoccupe de la politique de communication des TPG. Cette politique est bénéfique et nécessaire pour maintenir un service à la clientèle le meilleur possible. Cependant, par rapport au projet de loi proposé, il estime

ATAR ROTO PRESSE – 400 ex. – 05.2009

difficile pour l'entreprise qu'il dirige de gérer une telle proposition, qui sera difficilement applicable dans la pratique.

Un député de l'Alliance de gauche relève le manque d'information à l'aéroport et relève avec surprise qu'aucune indication ne soit présente dans une interface de transport aussi importante. Il se demande de quelle manière les usagers peuvent se renseigner pour acheter les abonnements. M. Stucki explique qu'à chaque arrêt figure une liste des prochains commerces vendant les abonnements. Un autre député de l'Alliance de gauche fait savoir que l'aéroport possède son propre système de pictogrammes. Ainsi, l'indication pour les bus est bien existante mais n'est pas usuelle pour l'usager genevois. Un député UDC fait remarquer que le train permet aux voyageurs de se rendre directement au centre-ville et son indication est excellente. Ce même député se demande s'il y a possibilité d'installer un distributeur dans le hall d'arrivée de l'aéroport. Il lui est répondu qu'une autorisation de l'aéroport est indispensable et que ce projet de loi, en ce sens, peut aider une telle approche. En outre, M. Stucki souligne qu'il ne faut pas uniquement réfléchir sous l'angle des TPG mais d'Unireso. Le bus et le train sont complémentaires. Il relève que l'Office du tourisme est en partenariat avec ce réseau de transports publics puisque chaque personne passant une nuit à Genève se voit offrir un forfait journalier. Enfin, une négociation est actuellement en cours avec l'aéroport afin d'offrir à tout voyageur arrivant en avion nonante minutes de transports publics qui seraient à la charge de l'aéroport. Il précise que l'aéroport est face à un objectif ambitieux d'améliorer sa part modale de manière significative.

Fort de ces explications et de ces échanges d'informations, le président met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 8861 qui est acceptée :

Pour:	7 (2 AdG, 1 R, 1 PDC, 1 Ve, 2 S)
Contre:	–
Abstentions:	5 (1 R, 3 L, 1 UDC)

Un député Libéral suggère une audition de l'aéroport pour connaître sa position par rapport à ce système d'information. M. Cramer suggère d'attendre quelques semaines, le temps de demander au service compétent d'organiser une concertation avec les organismes concernés afin de soumettre des propositions d'amendements. Cette proposition est acceptée par les députés et le traitement de ce projet de loi est ajourné.

Séance du 20 septembre 2005

A la reprise de l'étude de ce projet de loi, M. Zuber explique que celui-ci concerne davantage Unireso que les TPG. Aujourd'hui, il existe un comptoir à l'aéroport ouvert 7/7 jours. Cependant, la signalétique n'est pas parfaite en ce qui concerne les bus et les trains. En 2003, l'aéroport a été obligé d'augmenter la part collective des usagers. Dans cette optique, des billets de transports publics sont émis avec le billet d'avion. M. Zuber déclare que la mise en place d'un projet de loi semble un peu lourde pour un tel objet. La présidente partage cet avis. Cependant, lors de la visite de la Commission de l'aéroport, il a été constaté que la signalétique était inexistante. Un député libéral partageant également l'avis de M. Zuber se demande si les TPG ont constaté un problème de fréquentation. Les députés de l'Alliance de gauche font remarquer que même si le comptoir existe depuis longtemps, le problème est qu'il ne propose aucune signalisation des trains ou des bus.

Les pictogrammes ne servent à rien. De fait, ils trouvent la situation lamentable et inadmissible et se demandent s'il ne faudrait pas convoquer M. Jobin. Une députée PDC indique qu'un projet de loi est excessif pour résoudre ce problème qui n'en est pas moins réel. Elle propose également l'audition de la direction de l'aéroport. Avant d'en arriver à cette demande, un député libéral propose d'envoyer une lettre au conseil d'administration de l'aéroport afin de lui demander une explication. La commission décide ainsi de faire parvenir une lettre à la direction de l'aéroport avec copie au conseil d'administration. M. Genoud déclare que, dans l'intervalle, le département reprendra la discussion avec l'aéroport, les TPG et Unireso.

Séance du 27 septembre 2005

La présidente soumet une lettre destinée à la direction de l'aéroport, comme convenu lors de la dernière séance. Quelques échanges entre députés à propos de cette lettre sont entretenus.

M. Genoud indique avoir abordé ce point avec M. Wuthrich qui semble avoir tout à fait compris le message.

Séance du 19 février 2008

Presque trois ans après la dernière séance, ce projet de loi 8861 est repris par la Commission des transports où MM., Plojoux, Bonzon, Forestier, Ganty et Mme Lambert pour les TPG sont auditionnés. M. Plojoux explique que les TPG essaient d'informer de la manière la plus large possible et sont prêts à mettre le matériel nécessaire à disposition. Les guichets peuvent également être mis à disposition mais à des endroits stratégiques, car leur coût est élevé.

Un député libéral demande ce qu'il advient de la situation à l'aéroport ainsi que l'impact de la communication sur les abribus.

M. Plojoux explique que les abribus sont du domaine public communal. Les communes en sont donc responsables et ont des accords avec des sociétés d'affichage. Dans le cadre d'une conférence sur le thème *« Genève, ville amie des aînés »*, il a été discuté de la manière d'encourager les personnes âgées à emprunter les transports publics. Il a ainsi été mis en évidence que les horaires étaient écrits trop petit. Enfin, s'agissant plus particulièrement de la problématique de l'aéroport, M. Bonzon confirme que les relations avec l'aéroport sont excellentes. Un député PDC salue l'amélioration des différents points discutés ces dernières années.

Séance du 26 février 2008

La présidente estime utile de rappeler que l'entrée en matière de cet objet a déjà été votée, dans la mesure où seuls 2 députés présents aujourd'hui, l'étaient également lors du vote effectué en 2002. Lors de la dernière séance, M. Cramer suggérait de transformer ce projet de loi en motion. M. Genoud souhaite donner des informations relatives à l'évolution de la signalisation de l'aéroport.

Dans le cadre de l'Euro 2008 et de Telecom 2009, un concept d'accueil à Genève pour les grandes manifestations est mis sur pied et piloté par la Chancellerie. Ces deux événements donnent l'opportunité d'améliorer l'accueil des usagers et leur information. Un travail est également en cours avec la Fédération des taxis visant à mettre en place des guichets d'accueil à l'aéroport. Actuellement, M. Genoud, indique que les passagers arrivant à Genève peuvent déjà prendre leurs billets des TPG dans la zone de récupération des bagages. L'information et la visibilité sont en train d'être améliorées en collaboration avec l'aéroport. Il conclut en disant que ce projet de loi est, sur ces aspects, quelque peu problématique et que le transformer en motion peut s'envisager. Une députée des Verts est satisfaite d'apprendre que des améliorations ont lieu grâce à l'Euro 2008. Diverses questions lui viennent à l'esprit notamment relatives à la gare Cornavin et à l'accueil de supporters de hockey ou de football, qui arrivent par train. Elle souhaite savoir si ces améliorations consistent en la mise en place de panneaux permanents.

M. Genoud précise que l'idée n'était pas d'attendre l'Euro 2008 pour améliorer les choses. Bien que l'objectif soit clair, il estime que la signalisation sur de nombreux aspects doit encore être améliorée. Une députée socialiste estime également que ce projet de loi peut être modifié en

motion en indiquant qu'il serait judicieux d'ajouter une invite à cette nouvelle motion éventuelle ou dans la motion 1672, libellée comme suit: *« de mener en collaboration avec le DIP, une information sur la carte famille auprès de tous les écoliers en âge de scolarité »*. Une députée socialiste rappelle l'historique de ce projet de loi en indiquant que ses auteurs ne l'ont pas déposé de gaieté de cœur mais bien pour faire pression par rapport à une situation qui avait de la peine à s'améliorer. A ce titre, elle n'est pas convaincue de la réelle amélioration et estime que ce projet de loi doit être maintenu. Il s'ensuit une grande discussion où les députés estiment, pour les uns, qu'il s'agit de geler une fois encore ce projet de loi dans l'ordre du jour de la Commission des transports et pour les autres de le transformer en motion. Mais transformer ce projet de loi en motion est délicat dans la mesure où le groupe qui l'a déposé ne fait plus partie du Grand Conseil. Enfin, pour certains, il s'agit de voter son rejet.

Par rapport à ces discussions, M. Genoud met en évidence deux problèmes :

– la manière dont le système tarifaire est compris par une personne qui ne le connaît pas ;
– comment le réseau est perçu par une personne qui n'en a pas connaissance.

Ces problèmes sont indépendants de l'aéroport. L'information et la communication à l'aéroport relèvent d'une problématique différente.

Enfin, le président signale que les auteurs de ces projets de lois n'étant plus là, il déclare ne pas être favorable au fait de garder des objets en suspens pour ces raisons.

Il propose donc de voter cet objet et d'élaborer, cas échéant, une motion avec des députés siégeant dans la commission. La nouvelle suggestion de M. Genoud est d'attendre de nouvelles mesures proposées par le Département.

Le président ouvre au vote cette suggestion du Département. Ce point est refusé par la commission :

Pour:	4 (2 S, 1 Ve, 1 UDC)
Contre:	8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Abstentions:	1 (1 Ve)

Ainsi, le deuxième débat peut s'ouvrir et les votes sont les suivants:

Article 1A, alinéa 1 est mis aux voix et rejeté:
Pour: 4 (2 S, 2 Ve)
Contre: 7 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Abstentions: 2 (1 UDC, 1 PDC)

Article 1A, alinéa 2 est mis aux voix et rejeté:

Pour: 2 (2 S)
Contre: 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Abstentions: 3 (1 UDC, 2 Ve)

Enfin, la présidente met aux voix l'ensemble de ce projet de loi qui est refusé:

Pour: 2 (2 S)
Contre: 8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG)
Abstentions: 3 (1 UDC, 2 Ve)

Conclusion

Seuls le rapporteur et Mme Schenk-Gottret sont rescapés de l'ensemble des travaux de la commission avec la procès verbaliste que nous remercions vivement.

Le groupe parlementaire qui l'a déposé ne fait plus partie du Grand Conseil.

On peut admettre que l'effet de ce projet de loi par la pression qu'il a maintenue auprès des TPG et de l'aéroport, a rempli son rôle, certes peut- être d'une manière insuffisante pour certains. Toutefois, l'intérêt de légiférer dans ce domaine paraît relatif et vous excuserez le rapporteur d'avoir attendu une année pour finaliser son rapport après les cinq ans de travaux de la commission. Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, la commission vous recommande de suivre sa majorité et de rejeter ce projet de loi.

Projet de loi
(8861)

modifiant la loi sur les Transports publics genevois (H 1 55)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article unique

La loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975, est modifiée comme suit.

Art. 1A Information au public (nouveau)

[1] Les TPG doivent mener une politique active d'information au public sur l'offre de transports publics dans le canton et sur la politique tarifaire.

[2] Les lieux ouverts au public dépendant de l'Etat, des communes, des établissements de droit public doivent disposer d'emplacements gratuits à portée de vue du public, permettant d'indiquer les possibilités d'utilisation des transports publics et leur(s) arrêt(s) les plus proches. Un comptoir doit être mis à disposition des TPG dans les lieux susceptibles d'accueillir – de manière permanente ou occasionnelle – un grand nombre de personnes de passage, tels que la gare de Cornavin, l'aérogare ou PALEXPO.